



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2019**

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 12

Excusé(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 0

Le onze février deux mil dix-neuf, 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, Maire de la commune de CHAMPDIEU.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Cathy SAIGNOL, Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER, Carole PERRET, Stéphane NIGON

Le ou les membres excusé(s) :

Thérèse FRANCE, Claude JAVELLE, Brigitte BINET, Philippe DUBREUIL, Sandrine CHEVET, David MASSACRIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Thérèse FRANCE à Yves CHAZAL, Claude JAVELLE à Jeanne MAILLARD, Philippe DUBREUIL à Fabrice TAILLANDIER, David MASSACRIER à Frédéric DUFOUR

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL.

M. le Maire propose, à l'assemblée, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Procédure menée par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance »**

- **Renouvellement du bail de M. GUARNERI**

L'ajout de ces 2 points est accepté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018.

Finances

1 - Compte administratif 2018 : budget général
Délibération n°2019-001-DE

Madame MAILLARD présente le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		708 116.21 €	293 381.90 €			414 734.31 €
Opérations de l'exercice	1 030 619.02 €	1 303 439.00 €	941 219.19 €	764 678.02 €	1 971 838.21 €	2 068 117.02 €
TOTAUX	1 030 619.02 €	2 011 555.21 €	1 234 601.09 €	764 678.02 €	1 971 838.21 €	2 482 851.33 €
Résultats de clôture		980 936.19 €	469 923.07 €			511 013.12 €
Restes à réaliser			288 000.00 €	111 000.00 €	177 000.00 €	
TOTAUX CUMULES		980 936.19 €	757 923.07 €	111 000.00 €	177 000.00 €	511 013.12 €
RESULTATS DEFINITIFS		980 936.19 €	646 923.07 €			334 013.12 €

M. le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

2 - Compte de gestion 2018 : Budget général
2019-002-DE

Après avoir présenté le résultats financier de l'exercice 2018 pour le budget général, Madame MAILLARD présente le compte de gestion dressé par le Trésorier.

Les résultats étant identiques, le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

3 - Affectation de résultat 2018 : Budget général.
2019-003-DE

Après avoir examiné le compte administratif du budget général, Madame MAILLARD propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice suivant :

Résultat de fonctionnement 2018 :	+ 272 819.98 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 708 116.21 €
Résultat à affecter	+ 980 936.19 €

Solde d'exécution d'investissement	- 469 923.07 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 177 000.00 €
Besoin de financement	- 646 923.07 €

Affectation en section d'investissement	646 923.07 €
Report en fonctionnement	334 013.12 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 646 923.07 € en investissement et reporter 334 013.12 € en fonctionnement.

Finances

4 - Compte administratif 2018 : Bâtiments commerciaux. 2019-004-DE

Madame MAILLARD présente le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 034.55 €	7 440.99 €			7 593.56 €
Opérations de l'exercice	12 513.37 €	64 281.32 €	19 154.95 €	10 840.99 €	31 668.32 €	75 122.31 €
TOTAUX	12 513.37 €	79 315.87€	26 595.94 €	10 840.99 €	31 668.32 €	82 715.87 €
Résultats de clôture		66 802.50 €	15 754.95 €			51 047.55 €
Restes à réaliser			41 000.00 €		41 000.00 €	
TOTAUX CUMULES		66 802.50 €	56 754.95 €		41 000.00 €	51 047.55 €
RESULTATS DEFINITIFS		66 802.50 €	56 754.95 €			51 047.55 €

M. le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

5 - Compte de gestion 2018 : Bâtiments commerciaux. 2019-005-DE

Après avoir présenté le résultats financier de l'exercice 2018 pour le budget annexe, Madame MAILLARD présente le compte de gestion dressé par le Trésorier.

Les résultats étant identiques, le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

**6 - Affectation de résultat 2018 : Bâtiments commerciaux
2019-006-DE**

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe, Madame MAILLARD propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice suivant :

Résultat de fonctionnement 2018 :	+ 51 767.95 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 15 034.55€
Résultat à affecter	+ 66 802.50 €
Solde d'exécution d'investissement	- 15 754.95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 41 000.00 €
Besoin de financement	- 56 754.95 €
Affectation en section d'investissement	56 754.95 €
Report en fonctionnement	10 047.55 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 56 754.95 € en investissement et reporter 10 047.55 € en fonctionnement.

Voirie

**7 - Extension de réseau BTS Le Rozet et Lotissement "Le Patriarche"
2019-007-DE**

Mr DUFOUR rappelle la délibération n° 2018-047 approuvée par le Conseil municipal en date du 5 novembre 2018, concernant la prise en charge des frais d'extension de réseau basse tension sur le secteur « Le Rozet-chemin des Horts ».

Cette extension permettra d'alimenter les futures habitations suite au permis d'aménager déposé par les conjoints FAUCHET, pour 2 lots. Le SIEL assurant la maîtrise d'ouvrage de ces travaux avait évalué leur montant à 9 630 € dont 6 228 € de participation à charge de la commune.

Mr DUFOUR informe qu'un nouveau permis d'aménager a été déposé pour 7 lots dans ce même secteur, et qu'il faut à nouveau adapter le raccordement.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.
Financement

Détail	Montant travaux HT	% -PU	Participation commune
Extension BT consort Fauchet + Lotissement Le Patriarche	15 380.00 €	59.30 %	9 120.00 €
Mutation	10 088.00 €	0.00 %	0 €
Génie civil télécom Consort Fauchet + Lotissement Le Patriarche	9 697.00 €	100.00 %	9 697.00 €
TOTAL	35 165.00 €		18 817.00 €

Contribution indexées sur l'indice TP 12

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Annule la délibération n° 2018-047 approuvée par le Conseil municipal en date du 5 novembre 2018,
- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. « ROZET »_Propriété CONSORTS FAUCHET » + Lotissement « Le Patriarche » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Administration générale

8 - Réfection de la cour de l'école maternelle.

2019-008-DE

M. CHAZAL rappelle que le revêtement actuel de la cour de l'école maternelle est en gore. Il a été mis en place à la création de l'école maternelle (1986) et renouveler partiellement au fil du temps.

M.CHAZAL propose de remplacer le gore actuel et vétuste par un sol souple amortissant, sur le côté jeux de la cour de l'école.

Ce revêtement permettrait de sécuriser et assainir l'espace et les locaux scolaires. La mise en place du revêtement s'effectuerait de manière uniforme (pas de dalles) sur une surface de 200 m² environ.

En concertation avec l'équipe enseignante et le Conseil municipal des jeunes, cet équipement servira également aux activités sportives en plein air, avec une sécurité supplémentaire pour ces activités.

Ce projet a été présenté et validé par la Commission « Cadre de vie/Fleurissement » en date du 19/01/2019.

Les travaux seraient réalisés par l'entreprise BARRIER pour un montant de 23 205 € HT, en juillet 2019 durant les vacances scolaires afin de ne pas gêner le fonctionnement scolaire.

M. CHAZAL propose de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de réfection de la cour de l'école maternelle,
- Approuve le devis de l'entreprise BARRIER pour un montant de 23 205 € HT,
- Sollicite une aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 et au Département,

9 - Remplacement du chauffage du Prieuré : consultation d'entreprises 2019-009-DE

M. DUFOUR rappelle que la chaudière du Prieuré, installée depuis environ 30 ans, est hors d'usage.

Le Conseil municipal ayant donné délégation à M. le Maire pour la mise en concurrence des entreprises pour des montants de travaux inférieurs à 90 000.00 € HT, M. le Maire a procédé à la mise en concurrence des entreprises pour le remplacement de la chaudière du Prieuré, en date du 31/01/2019.

La date de fin de consultation a été fixée au 07/03/2019 avec visite obligatoire du site.

M. DUFOUR propose à l'assemblée de solliciter une aide au titre de la DETR 2019 pour le financement de ces travaux.

Où cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2019,
- Charge M. le Maire de procéder à toutes les formalités administratives liées à ce dossier,

10 - Remplacement de véhicule de services des services techniques

M. CHAZAL informe qu'il est nécessaire de remplacer le fourgon Ford Transit compte-tenu de sa vétusté. Il est proposé de s'orienter sur un véhicule d'occasion.

11 - Appel à projet Village de caractère 2019 2019-010-DE

M. le Maire rappelle l'action réalisée l'année dernière visant à communiquer sur les villages de caractère en Loire-Forez. Cette action serait renouvelée cette année. Le projet retenu par le comité de pilotage serait « **Mobilier urbain** ».

Les modalités du partenariat pourraient être les mêmes que l'année dernière. C'est-à-dire, un groupement de commande composé par l'ensemble des communes du réseau, avec répartition des frais proportionnellement au nombre d'habitants par commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la participation de la commune à l'action « Villages de caractère en Loire-Forez » pour l'année 2019.
- Charge M. le Maire de procéder aux formalités administratives

Ressource humaine

**12 - Délégation au Centre de Gestion pour la mise en concurrence des assureurs couvrant les obligations statutaires des agents
2019-011-DE**

Mme MAILLARD informe l'assemblée que le Centre de gestion propose à ses collectivités adhérentes, de mettre en concurrence les assureurs couvrant les obligations statutaires des agents.

Mme MAILLARD expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
 - 1- Décès
 - 2- Accident de service et maladies professionnelles
 - 3- Longue maladie et maladie longue durée, invalidité, disponibilité
 - 4- Maternité, adoption
 - 5- Maladie ordinaire
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
 - 1- Accident du travail
 - 2- Maladie grave
 - 3- Maternité, adoption
 - 4- Maladie ordinaire

Les assureurs consultés devront laisser la possibilité à la commune de retenir une ou plusieurs parties des formules proposées.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- **Charge** M. le Maire de la bonne exécution de la présente décision.

**13 - Procédure menée par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque "santé" et/ou pour le risque "prévoyance"
2019-012-DE**

Mme MAILLARD informe que le Centre de Gestion de la Loire peut mener une procédure de mise en concurrence pour le risque « santé » et/ou « prévoyance » pour ses collectivités adhérentes.

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au cdg42 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **souhaite** s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »
- **mandate** le CDG42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation *pour les risques choisis*
- **indique** que, dans le cadre de cette convention de participation, la collectivité s'engage à participer financièrement pour les risques choisis, qui feront l'objet d'une contribution définie lors de sa contractualisation.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de CHAMPDIEU conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. Son adhésion se fera, par délibération et contractualisation proposée par le CDG42 et le prestataire retenu.

Finances

**14 - Renouvellement bail M. GUARNERI
2019-013-DE**

Mme MAILLARD rappelle que par délibération n° 20-2015 du 18 mai 2015, le Conseil municipal avait approuvé par bail commercial dérogatoire, la mise en location du « Local Serrurerie » à M. Julien GUARNERI.

Ce bail est arrivé à son terme doit être renouvelé.

Mme MAILLARD propose à l'Assemblée :

- de prolonger ce bail annuellement par tacite reconduction pour un montant de 280 € HT par mois, avec préavis de 6 mois minimum.

Où cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la prolongation du bail commercial dérogatoire,
- **approuve** le montant du loyer s'élevant à 280 € HT par mois,
- **autorise** M. le Maire à signer le bail,

Questions et informations diverses

Maison des artistes : les locaux sont actuellement occupés par une céramiste et une art thérapeute.

Visite de l'Architecte des Bâtiments de France, Mme FRANCISCO : une réflexion est en cours sur les travaux d'entretien du Prieuré sur la façade sud du clocher ouest et la chapelle ; tour salle du trésor ainsi qu'une réfection de la salle des Fesques afin de l'assainir.

Immeuble « Le Forézien » : sa livraison est prévue en juillet 2019. Outre le RDC concernant la micro-crèche et le pôle médical, les étages R+1 et R+2 seront composés au total des appartements suivant 4 T2, 6 T3 et 2 T4 + garages en sous-sol. Les personnes intéressées par les logements doivent remplir un dossier de demande de logement.

Place de l'église et Cantine/Médiathèque : suite aux travaux réalisés, l'inauguration est prévue le samedi 15 juin 2019 à 10h30.

Réseau Wifi : suite à l'installation de la fibre dans les locaux communaux, le Wifi fonctionne désormais dans la salle Bosland.

CMJ : lors de ses dernières réunions, le CMJ a validé le projet d'installation d'une aire de pique-nique sur les espaces verts près du tennis. Ce mobilier sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le CMJ a également pour projet de réaliser des échanges intergénérationnels avec les résidents de la Maison de retraite, le Séquoïa et Alpha.

Mode doux : une étude est actuellement en cours pour une liaison entre Champdieu et Montbrison.

La séance est levée à 21h55